



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



**Demande de financement de la fédération de
recherche FERMAT**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 13 octobre 2022
Délibération 2022/10/CR-033**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2021/10/CA-091 du conseil d'administration en date du 25 octobre 2021 qui fixe la répartition de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour le budget 2022 ;

Vu la délibération 2021/12/CA-113 en date du 13 décembre 2021 qui adopte de budget initial 2022 ;

Vu la délibération 2021/11/CR-044 de la commission de la recherche en date du 18 novembre 2021 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2022 ;

Vu la délibération 2022/09/CR-031 de la commission de la recherche en date du 15 septembre 2022 décidant de ne pas utiliser la totalité des crédits restant disponibles sur l'enveloppe recherche (42 135,54 euros) et de ne flécher que 19 679,94 euros sur le projet PABS déposé par le directoire BABS ;

Considérant le solde de 22 455,60 euros restant disponibles et considérant un des projets qui n'avait pas pu être financé antérieurement ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche approuvent la demande de financement de 22 000 euros pour l'achat d'un appareil de type Nanoindenteur dans le cadre du programme REACT-EU (FEDER).

Toulouse, le 14 octobre 2022

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0